



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 04/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de Mme Elisabeth BASTIDE
« Le vol de vélos : un véritable fléau
Quelles mesures la Commune de Villeneuve peut-elle entreprendre ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2018, Madame la Conseillère communale Elisabeth Bastide a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1) Quelle est la politique de la Commune de Villeneuve pour faire baisser le nombre de vols de vélos à la gare ?

Le nombre de cas déclarés de vols de vélos représente les chiffres suivants, selon les données de la gendarmerie :

2012	16	2015	12
2013	12	2016	15
2014	11	2017	17

Bien que trop nombreux, les vols déclarés restent stables. Ils ne sont pas exclusivement localisés sur la Place de Gare ; des quartiers comme Carroz-Devant et le secteur de la piscine sont également propices à des vols ou tentatives de vol.

Lors des patrouilles des Agents de Sécurité Publique ASP, la découverte d'un cycle abandonné implique un contrôle qui est fait via la gendarmerie pour savoir s'il a été annoncé volé. Lors des patrouilles des gendarmes, la procédure est identique. A noter que les gendarmes sont habilités à procéder à une identification d'un quidam en vélo, avec un contrôle du cycle pour savoir si ce dernier a été annoncé comme volé.

2) Certains collaborateurs de l'hôpital utiliseront le train, puis le vélo entre Villeneuve et Rennaz. Une augmentation des vélos parkés à la gare est donc prévisible. Comment la Municipalité a-t-elle prévu de gérer ce nouveau besoin en stationnement ?

La Municipalité a conscience que la construction du nouvel Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz et l'absence de desserte directe en train vont faire de la Place de la Gare un véritable « hub » intermodal. Ces paramètres sont intégrés dans l'étude de réaménagement de la Place de la Gare. Il s'agira d'y faire cohabiter 5 lignes de bus et des itinéraires de mobilité douce. La Municipalité considère toutefois que bien que le nombre de cyclistes se rendant à l'hôpital pourrait progresser dès son ouverture, la majorité des pendulaires et visiteurs hospitaliers emprunteront le bus VMCV 201, à cadence 10 minutes, qui offrira toute l'année à ses usagers rapidité, confort et sécurité.

La Municipalité est en contact avec la société Vélospot qui exploite les stations de vélos en libre-service sur la Riviera et suggère l'implantation d'une telle station à proximité de la gare de Villeneuve ainsi qu'à d'autres endroits sur la Commune. Il faut savoir que le même concept Vélospot devrait être installé à l'Hôpital de Rennaz en 2019, ce qui accroîtrait la connectivité entre ces deux pôles par vélo.

Enfin, pour ce qui est des vélos individuels, la Municipalité considère que l'installation d'équipements de stationnement, sécurisés ou non, à proximité de la gare est en principe de la responsabilité des CFF, qui doivent offrir un tel service public à leur clientèle.

3) Certes, l'étude de mobilité et stationnement, qui fait suite au préavis 15/2015, est en cours. Néanmoins, sans entrer dans le détail des mesures d'aménagement, la Municipalité peut-elle déjà indiquer si elle entend encourager l'intermodalité vélo-train ?

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité s'est fixé deux objectifs en matière de transport et de mobilité qui vont précisément dans le sens de l'intermodalité :

- **Objectif 4 : Développer une mobilité intermodale**
Il s'agit notamment de planifier un réaménagement de la Place de la Gare dont l'intermodalité puisse répondre aux besoins des usagers. On entend par là une intermodalité train-bus, train-vélo et train-pieds. A noter que le service d'autos en libre-service Mobility sera maintenu à la gare.

- **Objectif 6 : Concevoir un réseau de mobilité douce sûr et satisfaisant aux besoins des usagers tant pour les trajets professionnels que pour les courses de loisir**
Une planification des mesures de requalifications routières et de constructions d'infrastructures de mobilité douce est en cours, ceci afin de connecter le « hub » de la gare avec le réseau de mobilité douce planifié dans le schéma directeur URB-8 et le plan d'accessibilité de l'Hôpital Riviera-Chablais (annexe I).

Le développement d'un réseau de mobilité douce est un enjeu non-négligeable pour l'accessibilité générale sur la Commune de Villeneuve. Malgré cela, il est tributaire des capacités financières et techniques de la commune, certaines mesures représentant des coûts d'investissement très importants, par exemple les passerelles sur les voies CFF au niveau du Chemin du Pissot et du Chemin de la Confrérie.

4) La Municipalité a-t-elle pris langue avec les autres acteurs concernés (CFF, Hôpital Riviera-Chablais, entreprises privées, communes voisines, etc.) pour connaître leur intérêt à participer à un projet de parking sécurisé pour vélos à Villeneuve ?

Etant donné le peu de superficie à disposition de la commune (domaine public ou propriété privée) dans le proche périmètre de la gare, la Municipalité estime que la parcelle CFF serait mieux à-même de permettre l'implantation d'un tel parking à vélos. Il s'agirait ici d'une offre complémentaire, payante, au bénéfice des usagers du train. Langue a été prise avec les CFF (réponse n°5).

Pour l'heure, la Municipalité a concentré son intention sur le développement d'offres de vélos en libre-service (VLS). Des contacts ont été pris auprès de différents acteurs pour l'implantation de stations VLS. A ce jour, les communes avoisinantes n'ont pas montré d'intérêt pour ce concept. Romande Energie (à Noville) serait en revanche intéressée à implanter une station Vélospot. A noter que les VLS sont beaucoup moins soumis au vol que les vélos privés.

5) La Municipalité peut-elle nous renseigner sur les intentions des CFF : réfection, voire extension, de leur propre parking à vélos ?

Selon le projet de rénovation de la gare, prévu à l'horizon 2021, les CFF prévoient un réaménagement des installations de stationnements de cycles au sud de la rampe d'accès au passage sous voie côté ouest. A l'heure actuelle, la direction de projet n'est pas fermée à l'idée suggérée par l'interpellatrice. Cependant, le projet est conduit par CFF Infrastructures alors que les questions d'aménagements extérieurs, comme le stationnement des vélos, sont du ressort de CFF Immobilier. Une séance de coordination entre les deux entités est prévue.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

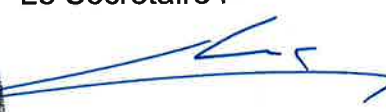
- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Elisabeth Bastide « Le vol de vélos, un véritable fléau. Quelles mesures la Commune de Villeneuve peut-elle prendre ? »


Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 mars 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Annexe : ment.

Délégué de la Municipalité : M. Dylan Karlen, Municipal

Villeneuve, le 6 mars 2018/YCX/cpv

■ Infrastructures à destination des modes doux
Etat actuel (2012) et projeté

Figure 1.17

